



Déménagement - Emménagement



Objectif : lister les démarches à accomplir, lors d'un déménagement, en ce qui concerne la fourniture d'énergie.



Avertissement :

- Cette fiche présente une procédure standard d'un déménagement se déroulant dans des conditions idéales. Pour les cas particuliers, veuillez-vous référer au site de SocialEnergie.
- Nous parlons dans cette fiche du « [document de reprise des énergies](#) ». Celui-ci ne concerne que la fourniture de gaz et d'électricité. Pour la fourniture d'eau, la procédure est identique mais le document se nomme : « [formulaire de déménagement](#) ».
- Lors d'un déménagement - emménagement, l'usager est le plus souvent un occupant sortant ET un occupant entrant. Il doit donc effectuer les démarches qui concernent ces deux « rôles ».



Lecture préalable : la partie « Déménagement - Emménagement » (Onglets « [Contrats](#) » et « [Eau](#) ») du site de SocialEnergie.

DÉMARCHES INDISPENSABLES

□ Effectuer un relevé contradictoire des index à l'entrée et/ou à la sortie d'un logement



- Réaliser ce relevé en présence du propriétaire, de l'occupant entrant/sortant ou d'un expert.
- Reporter ce relevé sur le document de reprise des énergies.

Un occupant qui déménage devra, en théorie, signer 4 exemplaires des documents de reprise d'énergie :

- 2 pour le logement qu'il quitte : 1 pour lui + 1 pour l'occupant entrant
- 2 pour le nouveau logement : 1 pour lui + 1 pour l'occupant sortant

Il faut être attentif à transmettre ce document au(x) bon(s) fournisseur(s) (celui de l'ancien logement et celui du nouveau)

□ Clôturer la consommation du logement que l'on quitte



- Envoyer au fournisseur du logement que l'on quitte le document de reprise des énergies complété et signé.



Déménagement des clients protégés

Les consommateurs bénéficiant du statut de « client protégé » doivent envoyer le document de reprise des énergies à Sibelga (et non pas au fournisseur commercial). Le reste de la procédure est similaire à celle décrite dans cette fiche.

□ S'assurer d'avoir un contrat d'énergie valide pour le logement dans lequel on emménage



- Transférer son ancien contrat
OU
- Conclure un nouveau contrat



**CHECK-LIST DE
L'OCCUPANT SORTANT**

- 1 **Transférer/Résilier son contrat**
 - ↳ Appeler son fournisseur
- Jour de remise des clés :
- 2 **Relever les index (= relevé contradictoire)**
 - ↳ Noter les index :
 - en présence du propriétaire, locataire suivant ou expert
 - sur le document de reprise des énergies
 - Si le relevé contradictoire ne peut pas être réalisé : **fermer les compteurs**
 - ↳ Auparavant appeler Sibelga pour fixer un rendez-vous
- 3 **Transmettre les index**
 - ↳ Envoyer le document de reprise des énergies au fournisseur
- Déménagement

**CHECK-LIST DE
L'OCCUPANT ENTRANT**

- 1 **Transférer son contrat ou conclure un contrat**
 - ↳ Appeler son fournisseur
- 48H
- 2 **S'assurer d'avoir un contrat valide**
 - ↳ Appeler Sibelga
- Jour de remise des clés :
- 3 **Vérifier l'état des compteurs**
 - ↳ • Vérifier si le compteur est ouvert ou fermé
 - Vérifier si le compteur est scellé
 - ↳ Si nécessaire, faire ouvrir les compteurs en appelant Sibelga (procédure payante)
- 4 **Relever les index**
 - ↳ Noter les index :
 - en présence du propriétaire, locataire précédent ou expert
 - sur le document de reprise des énergies
- 5 **Transmettre les index**
 - ↳ Envoyer le document de reprise des énergies au fournisseur
- Emménagement



Déménagement - emménagement et instruments de mesure

En cas d'installations collectives, si le logement est équipé d'instruments de mesure de la consommation (compteurs de passage, répartiteurs), il est vivement recommandé de relever les index et les unités consommées (prendre des photographies) au moment du changement de domicile.

Il est également important de contacter le gestionnaire du logement pour connaître les démarches à suivre concernant ces instruments de mesure (par exemple, fixer un rendez-vous avec une société de relevé).